

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

L'unité d'enseignement DROIT 3 vise à permettre aux étudiants d'acquérir les compétences suivantes :

- Insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
- Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Par l'activité d'enseignement intitulée « Droit social », l'étudiant sera capable de rechercher de l'information pertinente en matière de droit social (législation, jurisprudence, actualités,...); de comprendre les dispositions légales étudiées et de les appliquer à des cas usuels simples; d'analyser avec précision d'un point de vue juridique une situation problématique de droit social ; de donner un avis nuancé et argumenté au sujet d'une situation problématique de droit social ; de rédiger un document juridique lié au droit social (clauses d'un

contrat de travail, congé, mise en demeure,...); de produire une synthèse structurée d'un document et de l'assortir d'un commentaire personnel; d'exercer un esprit critique en vue de procéder à la vérification et/ou la mise à jour des notions étudiées en fonction de l'évolution économique et juridique.

Au travers de l'examen d'un contrat d'étudiants et des documents qui l'accompagnent (fiches de paie, règlement de travail,...), les étudiants seront ainsi amenés à parcourir la « vie » d'un contrat de travail depuis sa conclusion jusqu'à sa rupture au travers d'exemples tirés de la jurisprudence ou de casus à résoudre. Il sera ainsi confronté à des questions de droit du travail (Comment conclure valablement un contrat de travail ? Comment le suspendre ? Quelles sont les obligations respectives de l'employeur et du travailleur ? Comment mettre fin au contrat de travail ? Etc.), et des questions de sécurité sociale (A quelles conditions l'assurance maladie intervient-elle ? Qu'est-ce qu'un accident du travail ? Qui peut bénéficier de l'assurance chômage ? Etc).

Par l'activité d'enseignement intitulée « Droit des transports y compris droit européen et politique commune des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire, fluvial) » l'étudiant sera capable de rechercher de l'information pertinente en matière de droit des transports (législation, jurisprudence, actualités,...); de comprendre les dispositions légales étudiées et de les appliquer à des cas usuels simples ; de donner un avis nuancé et argumenté au sujet d'une situation problématique de droit des transports (et particulièrement sur les questions de droit aérien) ; d'exercer un esprit critique en vue de procéder à la vérification et/ou la mise à jour des notions étudiées en fonction de l'évolution juridique. L'étudiant aura une connaissance élémentaire du droit aérien et sera capable d'émettre un avis circonstancié sur les contrats spécifiques, les intervenants, les documents existants en droit aérien.

A cette fin l'étudiant abordera les éléments suivants :

- Les conventions internationales, européennes et nationales en droit aérien
- Les organisations internationales et nationales de droit aérien
- Les différents moyens de transports en droit aérien
- Les juridictions compétentes qui auront à connaître d'un litige en cette matière

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Pour chacune des activités enseignement, l'enseignement est un enseignement magistral comprenant de nombreux exercices et mises en situation et visant à l'interactivité avec les étudiants.

Une participation des étudiants peut être prise en compte dans l'évaluation finale. Les modalités en sont expliquées le cas échéant par le biais d'un contrat didactique.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

L'évaluation des deux activités d'enseignement est orale et pour chacune d'elles composée d'une question théorique et d'un ou plusieurs cas pratiques.

La pondération pour chacune des activités d'enseignement est la suivante :

- Droit social (2 ECTS)
- Droit des transports y compris droit européen et politique commune des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et fluvial) (3 ECTS)

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Dans un contexte économique, plus spécialement dédié au secteur des transports, l'étudiant sera, au terme des activités d'apprentissage de l'UE DROIT 3, capable de :

- AA2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, pro activité et créativité
- AA3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- AA5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- AA7 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Pour le cours de droit social, les supports du cours sont constitués de présentations «Power Point» , de syllabus, de textes légaux, de décisions de jurisprudence, d'articles, de brochures. Elles sont déposées sur iCampus. L'étudiant sera également renvoyés vers les sites Internet utiles relatifs à la législation sociale et fiscale.

Pour le cours de droit des transports, les syllabi des différentes activités d'enseignement constituent les outils de référence pour les activités d'enseignement de l'UE et sont accessibles sur lcampus. Des notes de cours peuvent également être remises aux

étudiants.

Afin de suivre les activités d'enseignement, l'étudiant doit se munir des documents indispensables requis dans le contrat didactique, tels les textes de lois de référence.

Ressources bibliographiques et webographiques

Sites officiels des SPF, des Cours et tribunaux, du Moniteur belge

Sites officiels des organisations professionnelles du, ou liées au, secteur (FSMA, BNB, FEB, ITLB etc. ...)

www.stradalex.be (bibliothèque juridique accessible en ligne sur les ordinateurs à disposition au sein de la

bibliothèque et permettant d'accéder aux textes de lois, aux revues juridiques spécialisées : JT, JTT, JLMB, etc. ...)

www.mobilit.fgov.be

www.droitbelge.be

http://europa.eu/legislation_summaries/transport/air_transport/index_fr.htm